

La taxe Zucman, symbole d'une dérive

24.11.2025

Par sa proposition, l'économiste et activiste Gabriel Zucman affirme pouvoir résoudre de nombreux problèmes, dont les inégalités de fortune et les problèmes budgétaires de son pays. La simplicité de son idée en fait une arme redoutable, puisqu'elle consisterait à prélever chaque année un impôt de 2% sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros.

Le citoyen lambda comprend que le contribuable qui possède 100 millions de fortune en conservera 98, et il ne voit donc pas le problème. Mais cet aveuglement va bien au-delà de Monsieur et Madame Tout-le-monde. D'autres économistes renommés soutiennent l'idée, qui a d'ailleurs été acceptée par l'Assemblée nationale française, mais rejetée par le Sénat, puis définitivement écartée il y a peu.

Comment en arrive-t-on à vouloir ajouter une nouvelle couche fiscale dans un pays qui semble déjà posséder un mille-feuilles bien épais et qui étouffe sous son système de redistribution ? C'est le résultat de plusieurs tendances, qu'on peut résumer ainsi: tout d'abord un biais idéologique très répandu, selon lequel la richesse a quelque chose de suspect ; ensuite, c'est plus grave, des analyses biaisées selon lesquelles les riches paieraient proportionnellement moins d'impôts que d'autres contribuables (un article entier serait nécessaire pour aborder ces biais) ; ensuite l'incapacité de comprendre que le patrimoine n'est pas forcément liquide ; enfin, la croyance en l'impôt comme solution à tous les problèmes, surtout quand on ne veut rien changer aux dépenses de l'Etat.

En Suisse, les partis de gauche essaient depuis des années de nous convaincre que les riches ne paient pas leur part, et qu'ils détiennent une part trop importante de la fortune. Sur ce dernier point, on se rappellera que les statistiques portent sur la fortune imposable et qu'elles ne tiennent donc pas compte de ce qui est souvent la plus grande fortune des classes moyennes, à savoir leur 2e pilier.

L'incapacité à comprendre qu'une fortune n'est pas forcément liquide est particulièrement frappante dans les débats sur l'initiative des Jeunes socialistes. Dans une entreprise familiale, la plus grande partie du capital est généralement investi dans l'entreprise elle-même, dans ses équipements et ses immeubles par exemple. S'acquitter d'un impôt de successions de 50% dans ces cas implique de vendre partiellement ou totalement la société, faute de liquidités suffisantes.

Enfin, on ne saurait passer sous silence le fait que les contribuables aisés sont les principaux pourvoyeurs de recettes fiscales, bien au-delà d'une simple proportion, puisque notre système fiscal est progressif. Et que nous sommes aussi un des encore rares Etats de l'OCDE à taxer la fortune. Il faudrait que les partis de gauche s'en souviennent.

Cet article est paru le 13 novembre dans le Nouveau Genevois, publication du PLR cantonal.